

CTA du Jeudi 28 janvier 2021

Étaient présents :

Administration : le Recteur, le SG, le DRH, le service de la DOSEP, les chefs de division 1^{er} et 2nd degré et la secrétaire du Secrétariat général.

Membres de l'UNSA-ÉDUCATION : ALFRED-RENARD Nathalie, BRIQUET Pascal, CAPE Raymonde, MENCE Ingrid, MOURIESSE Eddy

Membres de la FSU : 4

Début de séance à 09h30

Ouverture de séance par le Recteur. Le DRH présente l'ordre du jour :

- 1) **Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2020**
- 2) **Lignes Directrices de Gestion (LDG)**
 - **Mobilités,**
 - **Carrières,**
 - **Bilan des mouvements**
- 3) **Questions diverses**

Lecture des déclarations liminaires dont celle de **l'UNSA-ÉDUCATION**, voir en pièce jointe.

1°) Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2020

Le PV est adopté à l'unanimité car toutes les modifications attendues ont été amendées.

2°) Lignes Directrices de Gestion (LDG)

➤ LDG Mobilité

Les barèmes des différents mouvements seront intégrés aux LDG. Une note de service sera publiée avant le début de chaque campagne.

La Cheffe de la DPE2 annonce une modification de la date limite de prise en compte des justificatifs de la situation personnelle. Le délai de deux mois supplémentaires accordé, lors du mouvement inter, pour tenir compte de la situation sanitaire, n'est plus valable. La date limite est donc revenue au 31/08/2020.

L'UNSA-ÉDUCATION salue la réactivité de la DPE1, pour l'amélioration en termes de présentation et d'informations complémentaires portées sur le document du barème indicatif du mouvement intra 1^{er} degré – rentrée scolaire 2021, suite à notre demande lors du groupe de travail.



L'UNSA-ÉDUCATION réclame la régularisation du vœu répété dans le barème intra 1^{er} degré. Il s'agit notamment de définir la bonification correspondante.

L'UNSA-ÉDUCATION fait deux propositions :

- 1^{ère} proposition : attribution de 5 points. Pas de cumul possible sur les années suivantes.
- 2^e proposition : attribution d'1 point par année cumulable dans la limite d'un plafond de 5 points.

L'une de ces propositions sera actée par le Recteur après confirmation auprès du ministère.

➤ **LDG Carrière (Avancement)**

Toutes les rectifications observées lors du groupe de travail ont bien été intégrées dans les LDG.

L'UNSA-ÉDUCATION demande à ce que soit rajouté les critères de départage des candidats éligibles en cas d'égalité pour tous les corps sauf les corps en voie d'extinction (PEGC et chargé d'enseignement EPS). Les discriminants sont les suivants :

- Ancienneté dans le corps,
- Ancienneté dans le grade,
- Ancienneté dans l'échelon,
- Âge.

Les avis issus des rendez-vous de carrière peuvent faire l'objet d'un recours administratif dit de droit commun, dans l'année suivant le rendez-vous.

Vote : CONTRE à l'unanimité

Dans la continuité de notre position vis-à-vis de la loi de transformation de la fonction publique qui réduit les compétences des représentants syndicaux et cultive l'isolement des agents publics, **L'UNSA-ÉDUCATION** a voté contre les LDG carrière tout comme, elle s'était opposée aux LDG mobilité, l'an passé.

➤ **Bilan des mouvements**

- **2nd degré**

La Chef de division de la DPE2 a présenté un bilan détaillé des mouvements inter et intra 2020 par corps en précisant les disciplines de tension.

Pour le mouvement inter, nous observons une diminution de la participation ces trois dernières années. Nous notons également, un fort taux de maintien des stagiaires dans l'académie (97%).

Pour le mouvement intra, il y a eu 494 participants. A l'issu de celui-ci, 50% des postes étaient vacants, dont 85 % se situent sur les sites isolés.

Elle rappelle que les barres d'entrées ont été publiées sur le site académique. Nous lui faisons remarquer cependant que le regroupement des données de Cayenne avec les sites isolés n'est pas pertinent et ne permet pas aux collègues de se projeter.

#AgirAvecVous



La DPE2 s'engage à modifier le document en détachant l'île de Cayenne, sauf pour les disciplines à très petits effectifs afin d'éviter l'identification d'un des participants.

Dans le cadre des recours, 22 enseignants (tous corps confondus) ont obtenu des AFA pour raisons familiales.

- 1^{er} degré

Le Chef de division de la DPE1 a présenté les données chiffrées du mouvement inter et du mouvement complémentaire (ineat/exéat). Un bilan plutôt équilibré pour le mouvement inter (30 entrants/26 sortants) contre une plus grande proportion des exéats dans le cadre du mouvement complémentaire (27 exéats/8 ineats).

Pour le mouvement intra, 895 participants et à l'issue de ce dernier, 389 postes étaient vacants.

Il fait ressortir que la provenance des participants est plus diversifiée que celle des participants du 2nd degré (Mayotte, Créteil, Versailles et Polynésie Française).

L'UNSA-ÉDUCATION, réitère sa demande pour les barres d'entrées du mouvement intra 1^{er} degré. La DPE1 s'engage à fournir ces données par communes en tenant compte des mêmes contraintes d'identification évoquées pour le 2nd degré.

L'UNSA-ÉDUCATION, demande une meilleure application des consignes ministérielles dans le cadre du traitement des recours, notamment que les délais légaux soit respectés.

- Administratif

Ce dernier est présenté sous forme de tableau faisant apparaître les demandes de mutations d'une part et les mutés d'autres part, par corps.

Les mutations les plus importantes proviennent des ADJAENES.

Il a été suggéré de spécifier la nature des postes afin de mieux percevoir les personnels concernés notamment pour les ITRF.

Aucun bilan des recours n'a été présenté.

3°) Informations et questions diverses

- Informations diverses

- Le Recteur s'engage à nous transmettre les chiffres globaux des cas Covid-19 au sein de notre académie, ce lundi 1^{er} février 2021.
- Le Recteur nous confirme qu'il n'est pas prévu à ce jour, que les élèves du primaire portent le masque au sein des établissements. Il nous précise aussi que le comité de gestion de la crise sanitaire dont il fait partie, fait un point chaque semaine sur l'évolution de cette pandémie.
- Le Recteur nous confirme également que les masques fournis par l'administration sont conformes et agréés AFNOR.

#AgirAvecVous



- Le Recteur porte à notre connaissance la création d'une cellule téléphonique au sein même du rectorat afin d'assurer le contact tracing afin d'alléger les missions des personnels de santé de l'académie.
- En EPS, l'administration nous confirme que le sport en intérieur n'est pas interdit dans notre académie.
- Le Recteur entend notre requête sur la question des commissaires suppléants. Il propose deux possibilités : soit en visioconférence ou dans une salle plus grande à l'extérieur du rectorat. Le projet est à l'étude.
-
- L'administration s'engage à nous communiquer le nombre de candidats lauréats à la liste d'aptitude de la fonction de directeur d'école.
- Le Conseil de l'Éducation Nationale (CEN) prévu ce 29 janvier est reporté au début du mois de mars et un CTA se tiendra avant ce dernier.

- Questions diverses de l'UNSA-ÉDUCATION

Au vu de l'heure tardive, une partie des réponses sont en faites en présentiel, les autres nous parviendront à l'écrit.

1. Une dotation supplémentaire a-t-elle été demandée pour les postes d'infirmiers, d'AED, d'AS, de CPE, de PSY EN, afin de pouvoir faire face à l'augmentation du nombre d'élèves ainsi que la crise sanitaire que nous vivons ?

Le Recteur nous informe que cette demande est portée depuis trois ans, sans succès. Seuls les postes en AED ont été augmentés.

2. Quelles sont les consignes en cas d'absences d'enseignants (pas de brassage, pas de remplaçants) notamment dans le cas d'élèves transportés, sans solution de garde ?

Le Recteur ne formule aucune réponse. L'occasion pour l'**UNSA-ÉDUCATION** de lui rappeler l'urgence absolue d'augmenter le vivier de remplaçants.

3. La NBI que perçoivent par les enseignants du collège Paul KAPEL peut-elle être remplacée par la prime REP+ ?

Les enseignants du collège Paul KAPEL bénéficient depuis 2006 de la NBI en raison du classement de leur établissement en éducation prioritaire.

À la mise en place des REP+ dans l'académie, le choix leur a été proposé entre la NBI et la prime REP+. Ce droit d'option est toujours disponible. La demande est à adresser à la DPE2.

Le SE-UNSA Guyane attire l'attention des collègues sur le fait que la NBI est plus avantageuse car elle est comptabilisée pour la carrière et la retraite.

Fin de séance à 12h20

UNSA ÉDUCATION- Section Régionale de GUYANE

3572 Route de MONTABO
97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 02 10 Fax : 0970625332

Mél : guyane@unsa-education.org



UNSA Education Guyane



UNSA-Education Guyane



#AgirAvecVous

